

---

# Rapport annuel

**Montségur Dividendes**

*Fonds commun de placement*

*FCP de droit Français*

1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 30 Décembre 2023

---

## Table des matières

<b>Acteurs</b> .....	3
<b>Informations générales</b> .....	3
<b>Commentaire de gestion</b> .....	5
<b>Politique ESG de Montségur Finance</b> .....	7
<b>Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)</b> .....	7
<b>Informations spécifiques</b> .....	8
<b>Informations sur la rémunération</b> .....	9
<b>Evènements intervenus au cours de la période</b> .....	10
<b>Annexe périodique SFDR</b> .....	11
<b>Rapport du commissaire aux comptes</b> .....	24

## Acteurs

<b>Société de gestion :</b>	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
<b>Commercialisateur :</b>	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
<b>Dépositaire et conservateur :</b>	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
<b>Centralisateur par délégation :</b>	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
<b>Commissaire aux comptes :</b>	GESTIONFI 63 avenue de Villiers – 75017 Paris

## Informations générales

<b>Forme juridique :</b>	Fonds commun de placement
<b>L'objectif de gestion :</b>	<p>Le Fonds a pour objectif la recherche d'une performance comparable, sur la durée de placement recommandée, à l'évolution des marchés actions des pays de l'Union Européenne, via la gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille d'actions de l'Union Européenne. Le Fonds ne dispose pas d'indicateur de référence.</p> <p>Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, la performance du Fonds pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori tel que l'indice Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR, avec dividendes réinvestis nets.</p>

**Stratégie d'investissement :**

La gestion active et discrétionnaire du FCP repose sur la sélection de valeurs caractérisée par une politique de rémunération des actionnaires durablement élevée (dividendes, rachats d'actions...) rendue possible par des métiers à forte visibilité.

Le Fonds est exposé en permanence à hauteur de 60 % au moins et jusqu'à 100 % en actions des entreprises des pays de l'Union Européenne, sans contrainte d'allocation a priori par zones géographiques, secteurs d'activités, tailles de capitalisation ou types de valeurs.

Dans le cadre de sa gestion, le gérant pourra exposer le Fonds aux produits de taux notés « investment grade » par une des agences de notation (Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings) dans la limite de 25 % de l'actif net. Aucune contrainte n'est imposée sur la durée, la sensibilité et la répartition entre dette privée et publique des titres choisis. Le gérant se réserve la possibilité d'exposer le Fonds aux produits de taux dont la notation est spéculative ou non notée dans la limite de 10 % de l'actif net.

Le Fonds pourra investir sur des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans un objectif de couverture des risques actions, taux et changes.

De façon générale, le Fonds peut être exposé au risque de change, dans la limite de 100% de son actif net, pour des devises ou des marchés de l'Union Européenne et dans la limite de 20% de son actif net, pour des devises ou des marchés hors Union Européenne, y compris des pays émergents.

**Durée de placement recommandée :**

Supérieur à 5 ans

## Commentaire de gestion

### Panorama macroéconomique :

Trois éléments ont marqué le paysage économique de 2023. Tout d'abord, on pointera la résilience de la consommation des ménages. Cela a écarté le spectre redouté de la récession. Cette résilience a été rendue possible par la robustesse des marchés de l'emploi américain et européen, caractérisés par des taux élevés de postes vacants, résultant à la fois de difficultés de recrutement et du lent rétablissement des taux de participation de la main-d'œuvre en raison du vieillissement démographique et de départs anticipés à la retraite liés à la pandémie.

Ensuite, la baisse de l'inflation, tant totale que sous-jacente, a mis un terme au cycle de resserrement monétaire entamé en 2022. Cette baisse a été principalement influencée par la fin des effets du double choc d'offre lié à la Covid-19 et à la guerre en Ukraine, permettant ainsi une diminution des prix des matières premières énergétiques et alimentaires. Les effets du resserrement monétaire ont ensuite contribué à généraliser la baisse de l'inflation dans tous les secteurs de l'économie.

Enfin, en 2023, les risques et incertitudes se sont multipliés, intensifiant la nervosité des marchés obligataires. Ceci s'est manifesté particulièrement sur les taux souverains à long terme, qui ont oscillé au cours de l'année dans de larges intervalles. Malgré des niveaux historiquement bas de chômage de part et d'autre de l'Atlantique, les marchés ont fait face à des défis, notamment avec le retour du risque systémique en raison de faillites de banques régionales aux États-Unis et de la crise immobilière chinoise.

En conclusion, malgré les nombreux défis, les marchés sont restés très dépendants des déclarations et décisions des banquiers centraux, montrant ainsi leur résilience face aux diverses turbulences économiques et géopolitiques de l'année.

### Synthèse des marchés :

On a observé la poursuite de la hausse entamée en 2022 des taux directeurs des banques centrales, principalement pour contrer l'inflation. Aux États-Unis, le taux des Fed Funds a augmenté de 100 points de base, passant de 4,25%/4,50% le 31 décembre 2022 à 5,25%/5,50% le 29 décembre 2023. En Zone Euro, le taux de dépôt a doublé, passant de 2% à 4%. Cette évolution a rendu la rémunération de la liquidité plus attractive, avec un taux du marché monétaire, l'Ester 2023, atteignant 3,28% (contre 0% en 2022) et un Euribor 3 mois moyen à 3,42% (une augmentation moyenne de 0,33% par rapport à 2022).

Parallèlement les taux longs ont connu une trajectoire inverse, terminant l'année 2023 en-dessous de ceux de fin 2022. Les performances des placements obligataires ont ainsi été très positives, avec l'indice souverain BOAML All Maturities Euro Govt affichant un gain de 6,40%. Les échéances de 5-7 ans, 7-10 ans et 10-15 ans ont également enregistré des hausses respectives de 6,76%, 8,38% et 10,05%. Le crédit entreprises a continué d'offrir des spreads de rendement confortables, y compris dans la catégorie Investment Grade, avec des rendements réels supérieurs à l'inflation.

Sur le front des marchés boursiers mondiaux, des sommets ont été atteints. Aux États-Unis, le Dow Jones a enregistré une progression de 13,70%, le SP 500 de 24,23%, et le Nasdaq composite de 43,42%. En Europe, le Stoxx 600 a gagné 12,74%. Le CAC 40 a surperformé avec une avancée de

16,52%, surtout réalisée au premier semestre grâce au secteur du luxe, tandis que le DAX a récupéré sensiblement au second semestre, tiré par les valeurs cycliques et immobilières (+20,31%). En Asie, la Chine a continué de sous-performer, délaissée par les flux de capitaux étrangers, tandis que le Japon a bénéficié de la hausse des profits de ses multinationales dopées par la baisse du Yen.

Globalement les bourses mondiales ont profité du recul des taux longs, notamment au quatrième trimestre 2023, et de la résistance des profits, soutenue par la préservation des marges bénéficiaires des entreprises, comme en témoigne souvent une croissance bénéficiaire supérieure à celle du chiffre d'affaires. Aux États-Unis, par exemple, au troisième trimestre 2023, les profits des 500 entreprises du SP500 ont augmenté de 7,5% sur un an, contre 1,7% pour leurs chiffres d'affaires.

En Europe, au troisième trimestre 2023, les bénéfices du STOXX 600 ont enregistré une croissance annuelle de 0,8%, excluant le secteur de l'énergie. En revanche, les chiffres d'affaires ont connu une baisse de 4%. Les marchés actions ont été fortement influencés par des rotations sectorielles brutales, en fonction des anticipations sur les taux d'intérêt. Lorsque ces derniers augmentaient, les valeurs à fort ratio cours/bénéfice et de croissance étaient vendues, et vice versa. Par ailleurs, les performances se sont concentrées sur quelques thèmes spéculatifs tels que l'IA générative, les médicaments anti-obésité, le luxe (au premier semestre), la défense et la transition énergétique.

#### **Vie du portefeuille :**

Le fonds Montségur Dividendes clôture l'année de manière positive affichant une performance de 13,70% (Part C) et +15,07% (Part I)

Pour rappel, la philosophie de gestion du fonds est déclinée sous deux grands piliers. En premier lieu, les entreprises répondant au « dividende aristocrate » constituent entre 60 % et 70 % du portefeuille. Une entreprise est qualifiée comme telle si son dividende augmente pendant 10 années consécutives. Il s'agit ici du reflet de plusieurs qualités intrinsèques : l'avantage compétitif durable dans le temps, la gestion exemplaire des liquidités et des investissements, la stratégie de croissance créatrice de valeur ainsi que le retour actionnarial. Pour ces entreprises, nous sommes convaincus qu'elles sont parfaitement adaptées aux différents cycles économiques. En second lieu, les entreprises dites de « hauts dividendes » constituent quant à elles entre 30 % et 40 % du portefeuille. Il s'agit ici d'entreprises disciplinées offrant un haut rendement du dividende.

Certaines des valeurs détenues se distinguent positivement, notamment celles liées à l'électrification : Siemens, Prysmian et Schneider Electric figurent toutes parmi le top 10 des contributeurs du fonds. La hausse des taux en Europe a été profitable aux valeurs du secteur bancaire notamment Santander permettant de truster une place de choix dans les contributeurs de performance du fonds.

Parmi les principaux détracteurs de performance figurent des entreprises du secteur de la santé notamment AstraZeneca, Roche et Synlab, les deux dernières valeurs ont été cédés au cours de l'année. Quelques valeurs industrielles ont été impactées par une reprise plus lente en Chine notamment Volkswagen, Knorr Bremse et Koné.

Le fonds a procédé à de multiples opérations durant l'année en privilégiant des valeurs défensives offrant une forte visibilité sur le plan opérationnel, ainsi que du retour actionnarial à l'image de BAE et Rheinmetall dans le secteur de la défense, Coloplast et Novartis dans la santé ainsi que KPN et

Deutsche Telekom dans le secteur des télécoms. A l'inverse, notre vision prudente sur la demande dans le secteur pétrolier / gazier nous a conduit à céder nos positions en Eni, Repsol et GTT.

### **Perspectives :**

L'année 2023 nous aura enseigné diverses leçons. Nous abordons la nouvelle année confiant avec un portefeuille équilibré recelant d'entreprises ayant une excellente génération de flux de trésorerie et un endettement limité permettant de favoriser un retour à l'actionnaire. La robustesse des principales économies mondiale a surpris assez positivement en fin d'année 2023, laissant entrevoir la réalisation d'un scénario d'atterrissage en douceur de l'économie et une baisse de taux au cours du second semestre ce qui devrait pleinement profiter aux entreprises cycliques du portefeuille dont certaines ont été pénalisées par le contexte de taux qui leur sera favorable cette année.

## **Politique ESG de Montségur Finance**

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure », SFDR). Montségur Finance a l'ambition d'être un acteur responsable et est devenu signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) le 23 mars 2021.

Afin de mieux formaliser la prise en compte de l'importance accordée à la durabilité de ses investissements et répondre aux exigences croissantes des investisseurs et autorités, la société de gestion a mis en place un ensemble de politiques visant à mieux incorporer les risques et opportunités liés à la durabilité à travers l'incorporation des critères ESG dans son processus d'investissement.

L'intégralité de la documentation relative à l'ESG, à la définition de l'investissement durable, à la taxonomie et aux PAI est disponible sur le site internet : <https://www.montsegur.com/fr/>. Les informations sont également disponibles en annexe de ce document.

## **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

## Informations spécifiques

**Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée**

Néant

**Commission de mouvement et frais d'intermédiation :**

La société de gestion élabore un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation mentionné à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF. Ce document est tenu à la disposition des porteurs de parts.

**Politique du gestionnaire en matière de droit de vote :**

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

**Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties :**

Les intermédiaires financiers sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossment et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

**Information relative aux modalités de calcul du risque global :**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

**Information sur l'effet de levier :**

Néant

**Techniques de gestion efficaces de portefeuille et instruments financiers dérivés (Esma) en Euro:**

Exposition sous-jacente au travers de contrats Futures : Néant

Autre Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés: Néant

Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire les risques de contrepartie : Néant

Le FCP n'est pas exposé à des instruments financiers de gré à gré.

Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace : Néant

## Informations sur la rémunération

Les politiques et pratiques de rémunération chez Montségur Finance n'intègre pas de critères de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'applique à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, commerciaux, RCCI et fonctions supports.

Le comité de rémunération se réunit au moins une fois par an.

La politique de rémunération de Montségur Finance :

- Est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque ;
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM ;
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société ;
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ;
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients ;
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Montségur Finance s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle ;
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année ;
- Les autres rémunérations sont représentées par un accord d'intéressement et un PEE.

Montségur Finance n'a pas encore formellement intégré d'objectifs en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération (au sens de la réglementation 2019/2088 SFDR). Toutefois, Montségur Finance est consciente des enjeux ESG et dans ce cadre, développe des projets et processus qui visent *in fine* à identifier et réduire les risques de durabilité posés par ses activités directes et par les OPC qu'elle gère. Dans ce cadre, la contribution des collaborateurs est qualitativement prise en compte (si applicable) dans les objectifs et les évaluations annuelles.

Le tableau des rémunérations 2023 détaille, par catégories, les montants des salaires fixes et des primes variables.

CATEGORIES	Rémunération Fixe (K€)	Primes 2023 (K€)
Dirigeants	288	0
Gestion / Marketing / Commercial	652	40
Supports (dont fonctions administratives et RCCI)	377	25
<b>TOTAL</b>	<b>1 317</b>	<b>65</b>

### **Evènements intervenus au cours de la période**

Aucun évènement important susceptible d'exercer une influence notable sur le fonds d'investissement est survenu, pendant ou après la clôture de l'exercice, n'est à signaler

## Annexe périodique SFDR



Brussels, 6.4.2022  
C(2022) 1931 final

ANNEX 4

**ANNEX**

*to the*

**Commission Delegated Regulation (EU) .../...**

**supplementing Regulation (EU) 2019/2088 of the European Parliament and of the Council with regard to regulatory technical standards specifying the details of the content and presentation of the information in relation to the principle of ‘do no significant harm’, specifying the content, methodologies and presentation of information in relation to sustainability indicators and adverse sustainability impacts, and the content and presentation of the information in relation to the promotion of environmental or social characteristics and sustainable investment objectives in pre-contractual documents, on websites and in periodic reports**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : [Montségur Dividendes]  
Identifiant d'entité juridique : [969500K0Y54JP44TX72]

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 11 % d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Conformément à l'article 8 de la réglementation SFDR, le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le fonds a été partie prenante de l'ensemble des politiques ESG de Montségur Finance, dans le but de sélectionner les entreprises les plus vertueuses en matière de durabilité. En premier lieu, notre politique d'exclusion filtre l'univers pour en éliminer les entreprises actives dans des secteurs controversés (jeux d'argent, divertissement pour adulte, charbon thermique, tabac et armes controversées), ou les entreprises ne respectant pas les normes internationales (infraction à l'un des dix principes du Pacte Mondial des

Nations Unies ou domiciliation du siège social dans un pays figurant dans les listes grises et noires du GAFI).

Dans le cadre des investissements en titres vifs, une grille de notation a été développée en début d'année 2022 afin d'évaluer les entreprises sur de multiples facteurs ESG. La grille de notation fondée sur une approche Best in Universe intègre 15 critères environnementaux, 15 critères sociaux et 9 critères relatifs à la gouvernance. Ces critères sont, pour la plupart, des indicateurs que l'on retrouve dans la liste des Principales Incidences Négatives (PAI) ou en sont inspirés. Une note est attribuée à chacun des critères et une moyenne par pilier E, S et G est calculée selon les pondérations du tableau ci-dessous. La note attribuée à l'entreprise sera une moyenne équipondérée des trois notes obtenues.

1 - Environnement		Pondération
Les initiatives de réduction des émissions carbone sont alignées avec les accords de Paris	Accords de Paris et engagement 1°C	4
L'entreprise est 1 an de l'objectif de concentration d'énergie CO2 relatif au CA	Intensité de concentration d'énergie	4
L'entreprise est en accord de principe de mener, sembler d'un point de vue de la faisabilité, un projet à des combustibles	Stabilité	1
Emissions carbone Scope 1 relatif au CA		1
Emissions carbone Scope 2 relatif au CA		1
Emissions carbone totales (Scope 1+2) relatif au CA (seulement carbone)	Emissions GES, émissions carbone et intensité carbone	1
Intensité de CO2 relatif au CA		1
Tendance sur 3 ans de l'intensité carbone (MWh/€ de chiffre d'affaires)		1
Part de la consommation d'énergie renouvelable		1
Exposition active au secteur des combustibles fossiles		1
Performance au feu relatif au secteur	Ressources en énergie	1
Performance au feu des émissionsScope 1 relatif au secteur		1
Existence d'initiatives de réduction d'émissions carbone	Engagement	1
Pratiquant des services alignés à l'économie		1
2 - Social		Pondération
Part du CA exploitant des salariés		1
Existence d'un programme de formation au leadership des employés		1
Taux d'incidents enregistrés	Clair (niveau) santé - sécurité	1
Taux de rotation		1
Écart salarial		1
Alignement à l'ODD 5, "Égalité femmes-hommes"		1
Part des cadres dirigeants de sexe féminin		1
Politique en matière d'égalité des sexes ou diversité	Politiques internes	1
Existence d'une politique en matière de droits humains		1
Ratio de salaire entre le CEO et les employés		1
Contraintes relatives à des violations liées à la supply chain	Supply chain	1
Contraintes relatives à des violations liées aux pratiques éthiques ou anti-corruption		1
Violations des principes de l'acte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales		1
Processus et indicateurs de conformité pour vérifier le respect des principes de l'acte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales	Conformité	1
Exposition aux armes controversées		1
3 - Gouvernance		Pondération
Écrire quel membre d'organe de direction a accès de plus de 10% d'une année à l'autre	Actionnaire	1
Existence de salaires		1
Indépendance à l'égard des conseils de surveillance	Rémunération	1
Composition des conseils d'administration		1
Duquel CEO prend le CA	Conseil d'administration	1
Ratio femmes/hommes au CA		1
Écrire que tous les membres du CA ont accès à plus de 10% des réunions		1
Dépendance à l'égard des fournisseurs	Conformité	1
Indépendance à l'égard des fournisseurs	Conseil de surveillance	1

La politique de notation a plusieurs objectifs : 1) restreindre l'univers d'investissement en excluant les entreprises les plus mal notées et/ou celles dont la transparence se révèle insuffisante pour apprécier leur durabilité 2) identifier les fragilités et ou insuffisances afin d'orienter la politique d'engagement et s'assurer que les sociétés mettent en place des actions de nature à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou leur mode de gouvernance.

Les évaluations et analyses décrites ci-dessus représentent à minima 90% de l'actif net du fonds.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Montségur Finance s'appuie sur les bases de données de MSCI ESG Research que nous avons sélectionné pour leur réputation et les moyens investis dans l'analyse ESG. Cependant, des décalages ont parfois été observés entre les données disponibles chez MSCI et les informations brutes disponibles dans les différents rapports. Dans le cas de données manifestement incohérentes, des échanges ont été engagés avec le fournisseur de données et l'entreprise afin de comprendre et corriger d'éventuelles informations inexactes de telle sorte que des erreurs manifestes du fournisseur de données n'impactent pas la notation.

Les graphique s'arrête à fin novembre du fait d'un changement de fournisseur de données en fin d'année, qui ne permet pas de continuer la notation sur la même analyse.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



...et par rapport aux périodes précédentes?

Sur l'exercice précédent, le score ESG était calculé de la même façon et permet ainsi une comparaison :



Bien que soit la deuxième version de rapport périodique, sur la période précédente (2022) Montségur ne mettait pas en place de proportion minimale d'investissements durables ni aucune définition interne. Aucune comparaison n'est possible.

**Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

A travers l'investissement durable, l'OPC a pour objectif de promouvoir les meilleures pratiques en termes environnemental et social.

Plus particulièrement, cela revient à prioriser les investissements dans les thématiques relatives au changement climatique (énergies alternatives, efficacité énergétique et carbone, green building, adaptation climatique), au capital naturel

(eau durable, prévention de la pollution, agriculture durable), aux besoins fondamentaux (nutrition, traitement des maladies graves, assainissement, immobilier abordable), ou encore à l'autonomisation (financement des PME, éducation, fracture numérique).

Montségur Finance estime que ces secteurs d'activité favorisent la transition vers une économie plus durable, plus juste et plus inclusive.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

L'absence de préjudice important dans les investissements qualifiés de durable est traitée à travers les deux éléments ci-dessous :

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Dans le cadre des investissements en titres vifs, le système de notation extra-financière propriétaire de Montségur Finance est construit en utilisant les principales incidences négatives comme base de l'analyse. De ce fait, les émetteurs ayant de mauvaises pratiques environnementales ou sociales sur ces indicateurs se verront attribuer une mauvaise notation sur le pilier concerné. De surcroît, afin de s'assurer que les investissements soient « durables », les 10 % des entreprises avec les moins bonnes appréciations par Montségur Finance sur les aspects environnemental et social seront ainsi exclues. Les indicateurs utilisés au sein de cette approche reprennent les 14 indicateurs obligatoires du tableau I de l'annexe 1 du règlement délégué de la SFDR ainsi qu'un indicateur additionnel dans chacun des tableaux II et III de la même annexe.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Dans le cadre de ses investissements en titres vifs, Montségur Finance s'appuie sur un fournisseur de données extra-financière, MSCI ESG Research, qui propose une évaluation globale des sociétés de son champs d'analyse, y compris les controverses auxquelles elles sont exposées. De cette évaluation ressort une classification allant de « rouge » pour les entreprises les plus exposées aux controverses, à « vert » pour celles qui n'en font pas l'objet. De cette évaluation, Montségur Finance filtre les entreprises les plus vertueuses, autrement dit identifiées « vert » et « jaune ». Ce filtre permet de s'assurer de la conformité des sociétés aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'exclusion, Montségur Finance a décidé d'intégrer à sa liste d'exclusion les entreprises enfreignant de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies. Dans l'objectif d'identifier ces entreprises, Montségur Finance a fondé son approche sur l'analyse des controverses entre autres recensées par un fournisseur de données. L'équipe de gestion considère en effet que le niveau de sévérité d'une controverse peut constituer un signal de possible infraction ou de risque d'infraction. Ainsi, toutes les sociétés présentant des controverses de niveaux « sévères » ou « très sévères » ne peuvent faire l'objet d'investissement

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les Principales Incidences négatives sur les facteurs de durabilité qui étaient pris en compte sont les suivants :

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Incidences [année n]
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>			
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	1071.6243 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 2	550.92645 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 3	26446.143 tonne CO2e
		Émissions totales de GES	27983.137 tonne CO2e
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	1104.8638 tonne CO2e / EUR M invested

	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1317.977 tonne CO2e / EUR M revenue
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5.95 %
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Consommation: 56.69 % Production: 49.07 %
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total: 0.62779486 GWh / EUR M revenue Secteur B: 0.0087811295 GWh / EUR M revenue Secteur C: 0.4443689 GWh / EUR M revenue Secteur D: 2.6740754 GWh / EUR M revenue Secteur F: 0.15111719 GWh / EUR M revenue
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	2.45 %
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.00016481458 tonne / EUR M invested

Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1.3361958 tonne / EUR M invested
---------	---	--	----------------------------------

**INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION**

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	8.01 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	11.08 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	42.73 %
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %



**Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?**

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASTRAZENECA PLC	Santé	5.78%	Royaume-Uni
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Consommation Discrétionnaire	5.11%	France
SIEMENS AG-REG	Industrie	4.75%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	4.72%	France
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	4.68%	France
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services aux Collectivités	4.64%	France
ALLIANZ SE-REG	Finance	4.35%	Allemagne
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	Consommation Discrétionnaire	3.76%	Suisse
SAP SE	Technologies de l'Information	3.36%	Allemagne
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	Services de Télécommunication	3.35%	Allemagne
BNP PARIBAS	Finance	3.31%	France
PUBLICIS GROUPE	Services de Télécommunication	3.03%	France
PRYSMIAN SPA	Industrie	2.93%	Italie
SPIE SA	Industrie	2.91%	France
SANOFI-AVENTIS	Santé	2.76%	France



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

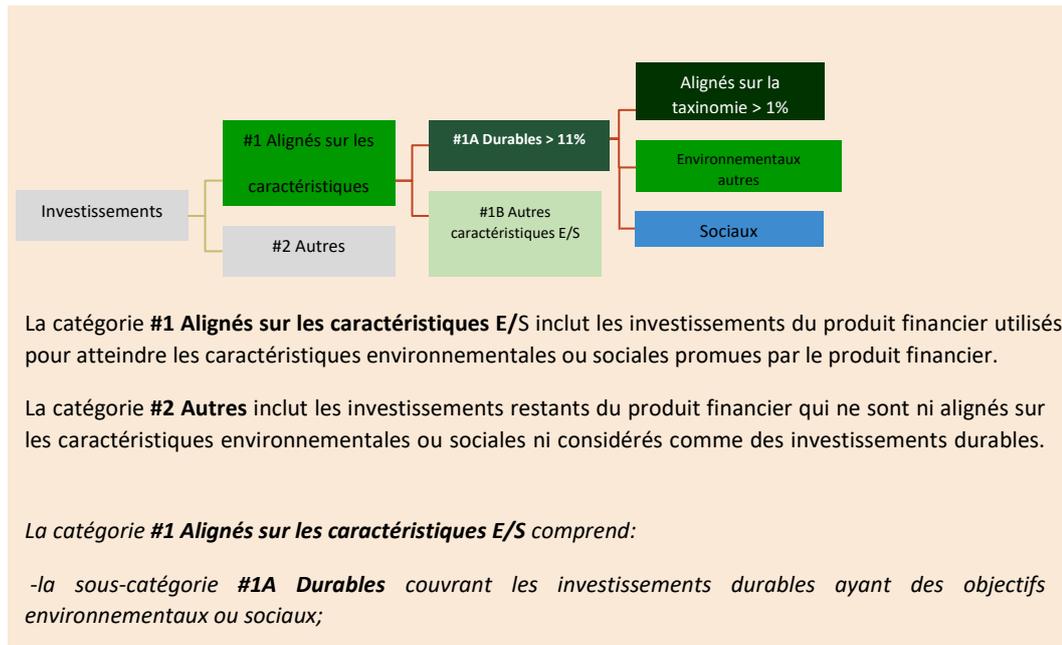
Le fonds était soumis à un seuil minimal (hors taxonomie) concernant la proportion d'investissements durables de 10% de l'actif. Cette obligation a été respectée.

### ● Quelle était l'allocation des actifs?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Industrie	27.28%
Finance	13.76%
Consommation Discrétionnaire	13.4%
Santé	12.64%
Services de Télécommunication	10.11%
Matériaux	7.09%
Services aux Collectivités	5.63%
Technologies de l'Information	3.36%
Biens de Consommation de Base	2.32%
Énergie	1.43%



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

L'alignement à la taxinomie n'entre pas en compte dans la définition d'investissement durable, bien qu'il puisse y avoir une corrélation entre les deux. Le fonds était engagé toute l'année à avoir un alignement à la taxinomie de l'Union Européenne a minima de 1 %. Il était convenu que ce seuil puisse s'améliorer si la réglementation évoluait au cours de l'année, ça n'a pas été le cas.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont

exprimées en %:

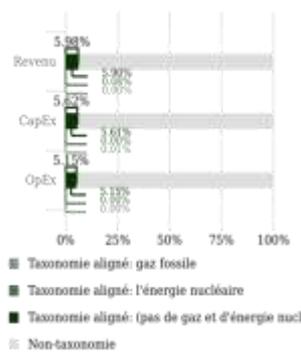
-du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des re venus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;

-des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;

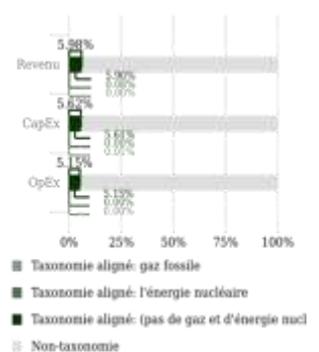
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

#### 1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines\***



#### 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines\***



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

### Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

0.2% du portefeuille est aligné sur la taxinomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 3.26% est aligné par le biais d'activités habilitantes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Ces données ne comprennent que les données publiées par les entreprises.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucun objectif d'alignement à la taxinomie n'était défini sur la période précédente, la comparaison n'est donc pas possible.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements de l'OPC considérée comme « durable » englobe l'intégralité des investissements réalisés dans les thématiques et secteurs définis précédemment. Montségur Finance ne fait pas la distinction entre l'aspect environnemental et l'aspect social au sein de sa définition de la durabilité. Si un investissement n'est pas considéré comme durable au sens de la définition de Montségur Finance, cela ne signifie pas systématiquement que son alignement à la taxinomie est nul, et inversement.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

La part des investissements de l'OPC considérée comme « durable » englobe l'intégralité des investissements réalisés dans les thématiques et secteurs définis précédemment. Montségur Finance ne fait pas la distinction entre l'aspect environnemental et l'aspect social au sein de sa définition de la durabilité.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Le type d'instruments inclus dans la partie 'autres' reprend les investissements qui ne font pas l'objet d'analyse ESG ainsi que les investissements permettant la liquidité et la gestion efficace du portefeuille ainsi que les objectifs d'investissement (en ligne avec la politique d'investissement).

Une des raisons qui feraient que l'émetteur ne fasse pas l'objet d'analyse ESG sera le manque de données disponibles. Cette situation arrive dans le cadre d'une introduction en bourse récente ou si l'entreprise n'est pas couverte par notre fournisseur de données. Pour réduire l'impact négatif d'un manque de données ESG sur un portefeuille, une étude quantitative pourra être demandée par le gérant.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Un suivi régulier des investissements du fonds a été mis en place. La revue, à minima mensuelle, des OPC et le respect des obligations internes étaient les principales motivations de cette revue.

#### Les indices de

**référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



De manière générale pour l'OPC, il n'y a pas eu de complication ou de non respect des exigences internes.

#### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Aucun indice n'est désigné comme référence pour déterminer l'alignement des caractéristiques environnementales et / ou sociales que l'OPC promet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Pas applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Pas applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Pas applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Pas applicable

## Rapport du commissaire aux comptes

# FCP MONTSEGUR DIVIDENDES

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

# **MONTSEGUR DIVIDENDES**

## **Fonds Commun de Placement**

Société de gestion :  
MONTSEGUR FINANCE  
39, rue Marbeuf  
75008 PARIS

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCP MONTSEGUR DIVIDENDES constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fond commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret,

Le commissaire aux comptes

**GESTIONPHI**

Signé électroniquement le 04/03/2024 par  
François Blanc



**François BLANC**

## BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>25 452 742,59</b>	<b>40 950 143,67</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>25 452 742,59</b>	<b>39 446 551,02</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	25 452 742,59	39 446 551,02
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>1 503 592,65</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	1 503 592,65
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>4 991,36</b>	<b>464 503,44</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	4 991,36	464 503,44
<b>Comptes financiers</b>	<b>840 637,60</b>	<b>2 345 026,04</b>
<b>Liquidités</b>	<b>840 637,60</b>	<b>2 345 026,04</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>26 298 371,55</b>	<b>43 759 673,15</b>

## BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	24 745 529,40	41 622 112,12
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,16	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,15	0,20
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	1 404 844,47	1 666 060,47
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	102 764,46	389 246,53
<b>Total des capitaux propres</b>	26 253 138,64	43 677 419,32
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	45 232,91	82 253,83
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	45 232,91	82 253,83
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	26 298 371,55	43 759 673,15

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 206 269,00	1 430 495,94
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 206 269,00</b>	<b>1 430 495,94</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	5 209,12
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>5 209,12</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>1 206 269,00</b>	<b>1 425 286,82</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	976 123,71	1 000 921,05
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>230 145,29</b>	<b>424 365,77</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-127 380,83	-35 119,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>102 764,46</b>	<b>389 246,53</b>

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

## Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part D :

Pour les revenus : distribution

Pour les plus ou moins-values : distribution totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

#### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010263574	2,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,4 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net
D	FR0010271676	2,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,4 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net
I	FR0010784819	1,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,2 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net

#### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010263574	Néant
D	FR0010271676	Néant
I	FR0010784819	Néant

#### Commission de surperformance

##### Part FR0010263574 C

Néant

##### Part FR0010271676 D

Néant

##### Part FR0010784819 I

Néant

#### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Par la société de gestion (1) en TTC : - Actions, ETF, warrants : • 0,50 % max pour la France, la Belgique et les Pays-Bas ; • 0,50 % max pour les autres Pays.  - Obligations, TCN : • 0,25 % max France ; • 0,25 % Autres Pays.  Par le dépositaire (2) en TTC : - Actions, ETF, warrants : • 35 € France, Belgique et Pays-Bas • 70 € pour les autres Pays  - OPC : • France / admis Euroclear : 8 € • Etranger : 15 € • Offshore : 150 €  - TCN, Titres Négociables à court terme, Certificat de dépôt : • France 15 € • Autres Pays 25 €  - Marchés à terme : • MONEP Futures : 1 €/lot • MONEP Options : 0,20 % min 8 € • LIFFE Futures : 2 £/lot • US BOT CME Futures : 1,1 \$/lot  Prélèvement sur chaque transaction	(1)	(2)	

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

**Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

**Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

**Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

**Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

**Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## Description des garanties reçues ou données

### Garantie reçue :

Néant

### Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le FCP peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>43 677 419,32</b>	<b>53 629 994,48</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	6 932 046,76	5 899 457,24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-29 093 227,44	-9 015 256,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 832 617,13	5 302 294,60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 462 348,76	-2 888 474,16
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-284 113,01	-542 594,68
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 420 729,55	-9 123 449,15
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 406 804,95	986 075,40
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	986 075,40	10 109 524,55
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-112,50	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-17,70	-8 917,95
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	230 145,29	424 365,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>26 253 138,64</b>	<b>43 677 419,32</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	840 637,60	3,20	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	840 637,60	3,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s) devise(s)</b>	<b>%</b>
	<b>GBP</b>	<b>GBP</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>				
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 305 930,61	8,78	2 180 629,07	8,31	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	<b>29/12/2023</b>
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	<b>29/12/2023</b>
Instruments financiers donn�s en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers re�us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	<b>ISIN</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>29/12/2023</b>
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>0,00</b>
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>0,00</b>
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,15	0,20
Résultat	102 764,46	389 246,53
<b>Total</b>	<b>102 764,61</b>	<b>389 246,73</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 311,74	206 426,46
<b>Total</b>	<b>-1 311,74</b>	<b>206 426,46</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>C2 PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	104 076,90	182 802,37
<b>Total</b>	<b>104 076,90</b>	<b>182 802,37</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
<b>D1 PART DIST D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	17,70
Report à nouveau de l'exercice	0,15	0,20
Capitalisation	-0,70	0,00
<b>Total</b>	<b>-0,55</b>	<b>17,90</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	22	30
Distribution unitaire	0,00	0,59
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>22,55</b>	<b>26,75</b>
Provenant de l'exercice	0,00	6,22
Provenant de l'exercice N-1	6,22	4,32
Provenant de l'exercice N-2	4,32	16,21
Provenant de l'exercice N-3	12,01	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,16	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 404 844,47	1 666 060,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 404 844,63</b>	<b>1 666 060,47</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	910 519,72	1 285 791,79
<b>Total</b>	<b>910 519,72</b>	<b>1 285 791,79</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C2 PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	494 198,44	380 155,97
<b>Total</b>	<b>494 198,44</b>	<b>380 155,97</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>D1 PART DIST D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	126,28	112,50
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,19	0,21
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>126,47</b>	<b>112,71</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	22,00	30,00
Distribution unitaire	5,74	3,75

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2019	C1 PART CAPI C	28 135 218,09	187 580,577	149,99	0,00	0,00	0,00	1,20
31/12/2019	C2 PART CAPI I	14 624 950,28	70 289,00	208,06	0,00	0,00	0,00	4,00
31/12/2019	D1 PART DIST D	306 639,09	2 713,943	112,98	0,00	1,68	0,00	-0,77
31/12/2020	C1 PART CAPI C	27 938 241,18	208 952,713	133,70	0,00	0,00	0,00	-1,19
31/12/2020	C2 PART CAPI I	12 679 846,35	67 547,00	187,71	0,00	0,00	0,00	0,46
31/12/2020	D1 PART DIST D	262 526,98	2 648,924	99,10	0,00	0,35	0,00	-1,25
31/12/2021	C1 PART CAPI C	35 847 114,61	227 118,699	157,83	0,00	0,00	0,00	-0,75
31/12/2021	C2 PART CAPI I	17 483 831,15	77 959,00	224,26	0,00	0,00	0,00	1,38
31/12/2021	D1 PART DIST D	299 048,72	2 565,014	116,58	0,00	3,46	0,00	-4,02
30/12/2022	C1 PART CAPI C	33 590 388,90	244 466,922	137,40	0,00	0,00	0,00	6,10
30/12/2022	C2 PART CAPI I	10 084 084,21	51 035,00	197,59	0,00	0,00	0,00	11,03
30/12/2022	D1 PART DIST D	2 946,21	30,00	98,20	3,75	0,59	0,00	0,00
29/12/2023	C1 PART CAPI C	16 999 233,37	108 813,257	156,22	0,00	0,00	0,00	8,35
29/12/2023	C2 PART CAPI I	9 251 547,44	40 691,00	227,36	0,00	0,00	0,00	14,70
29/12/2023	D1 PART DIST D	2 357,83	22,00	107,17	5,74	0,00	0,00	-0,03

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
<b>C1 PART CAPI C</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	46 069,70100	6 794 194,42
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-181 723,36600	-26 751 410,25
Solde net des Souscriptions/Rachats	-135 653,66500	-19 957 215,83
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>108 813,25700</b>	

	En quantité	En montant
<b>C2 PART CAPI I</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	635,00000	137 852,34
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-10 979,00000	-2 340 972,15
Solde net des Souscriptions/Rachats	-10 344,00000	-2 203 119,81
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>40 691,00000</b>	

	En quantité	En montant
<b>D1 PART DIST D</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-8,00000	-845,04
Solde net des Souscriptions/Rachats	-8,00000	-845,04
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>22,00000</b>	

## COMMISSIONS

	En montant
<b>C1 PART CAPI C</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	177 829,97
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	177 829,97
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	177 829,97
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	177 829,97
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
<b>C2 PART CAPI I</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
<b>D1 PART DIST D</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	<b>29/12/2023</b>
FR0010263574 C1 PART CAPI C	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	2,59
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	831 976,83
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>29/12/2023</b>
FR0010784819 C2 PART CAPI I	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,39
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	144 067,27
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>29/12/2023</b>
FR0010271676 D1 PART DIST D	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	2,59
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	79,61
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	SRD et réglements différés	4 991,36
<b>Total des créances</b>		<b>4 991,36</b>
Dettes	Frais de gestion	45 232,91
<b>Total des dettes</b>		<b>45 232,91</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-40 241,55</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>25 452 742,59</b>	<b>96,95</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	25 452 742,59	96,95
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>4 991,36</b>	<b>0,02</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-45 232,91</b>	<b>-0,17</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>840 637,60</b>	<b>3,20</b>
DISPONIBILITES	840 637,60	3,20
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>26 253 138,64</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>			<b>25 452 742,59</b>	<b>96,95</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>			<b>25 452 742,59</b>	<b>96,95</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)</b>			<b>25 452 742,59</b>	<b>96,95</b>
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>2 825 549,07</b>	<b>10,76</b>
CH0012005267 NOVARTIS	CHF	7 270	662 868,79	2,52
CH0038863350 NESTLE NOM.	CHF	5 520	578 265,38	2,20
CH0210483332 CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CHF	7 555	939 494,90	3,58
CH1216478797 DSM FIRMENICH	EUR	7 010	644 920,00	2,46
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>5 316 800,80</b>	<b>20,25</b>
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM	EUR	41 230	896 752,50	3,42
DE0007030009 RHEINMETALL ORD.	EUR	1 730	496 510,00	1,89
DE0007164600 SAP	EUR	6 450	899 646,00	3,43
DE0007236101 SIEMENS	EUR	7 490	1 272 700,80	4,84
DE0008404005 ALLIANZ	EUR	4 810	1 163 779,50	4,43
DE000KBX1006 KNORR-BREMSE AG	EUR	9 990	587 412,00	2,24
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>391 121,56</b>	<b>1,49</b>
ES0113900J37 BANCO SANTANDER	EUR	103 485	391 121,56	1,49
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>664 348,76</b>	<b>2,53</b>

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FI0009013403 KONE CL.B	EUR	14 711	664 348,76	2,53
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>10 805 373,31</b>	<b>41,17</b>
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	7 115	1 253 093,80	4,77
FR0000120578 SANOFI	EUR	8 225	738 276,00	2,81
FR0000120628 AXA	EUR	13 295	392 069,55	1,49
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	1 865	1 368 164,00	5,22
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	6 955	1 264 279,90	4,82
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	43 450	1 240 932,00	4,73
FR0000125486 VINCI	EUR	5 190	590 103,00	2,25
FR0000127771 VIVENDI	EUR	54 560	527 922,56	2,01
FR0000130577 PUBLICIS GROUPE	EUR	9 655	811 020,00	3,09
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	14 175	887 213,25	3,38
FR0005691656 TRIGANO	EUR	4 630	686 629,00	2,62
FR0006174348 BUREAU VERITAS	EUR	11 625	265 863,75	1,01
FR0012757854 SPIE	EUR	27 555	779 806,50	2,97
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>			<b>2 305 930,61</b>	<b>8,78</b>
GB0002634946 BAE SYSTEMS	GBP	40 250	514 973,33	1,96
GB0006776081 PEARSON	GBP	40 840	453 683,67	1,73
GB0009895292 ASTRAZENECA	GBP	10 950	1 337 273,61	5,09
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>785 729,45</b>	<b>2,99</b>

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
IT0004176001 PRYSMIAN	EUR	19 085	785 729,45	2,99
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>2 091 740,38</b>	<b>7,97</b>
NL0000009082 KONINKLIJKE KPN	EUR	150 710	469 913,78	1,79
NL0000009538 KONINKLIJKE PHILIPS	EUR	18 435	388 701,98	1,48
NL0006294274 EURONEXT	EUR	4 160	327 184,00	1,25
NL0011821202 ING GROEP	EUR	38 670	523 050,42	1,99
NL0014559478 TECHNIP ENERGIES	EUR	18 095	382 890,20	1,46
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>266 148,65</b>	<b>1,01</b>
PTEDP0AM0009 EDP ENERGIAS PORTUGAL	EUR	58 430	266 148,65	1,01

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*